



Nombre de délégués en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation : 14/09/2026
Date d'affichage de la convocation : 15/09/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, les délégués du Comité Syndical du Syndicat mixte des eaux du Coglais, élus par les communes membres conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis sur la convocation légale, à la salle du Conseil de la mairie de Saint-Marc-Le-Blanc, qui leur a été adressée par le Président.

COMMUNE	NOM	PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT
LE CHÂTELLIER	BEAUCÉ	Jérémy		x
	SOURDIN (suppléant)	Olivier		x
LE TIERCENT	LOISEAU	Hervé	x	
	HUBERT (suppléant)	Christian		x
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION	RINFERT	Georges	x	
	DELORY (suppléant)	Adrien		x
	MANCEAU	Denis	x	
	BOULVAIS	Jonathan		x
	HAMARD	Pierrick	x	
	DEROYER (suppléant)	Christophe		x
LES PORTES DU COGLAIS	GOUDAL	Patrice	x	
	BRARD	Hervé	x	
	SALLOT (suppléante)	Véronique		x

COMMUNE	NOM	PRÉNOM	PRÉSENT	ABSENT
MAEN ROCH	LEMERCIER Pouvoir donné à JANVIER Thomas	Eric		x
	OGER Pouvoir donné à LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	Lionel		Excusé
	LAIZÉ-BLANC Pouvoir de OGER Lionel	Marie-Armelle	x	
	JANVIER Pouvoir de LEMERCIER Eric	Thomas	x	
	BODIN (suppléant)	Yannick		x
	DUBREIL-JARDIN (suppléant)	Gaëtan		x
SAINT GERMAIN EN COGLÈS	RÉGNAULT	Pascal	x	
	BRUNEAU	Benjamin		Excusé
	JULIEN (suppléant)	Mickaël		x
SAINT HILAIRE DES LANDES	ALEXANDRE	David		x
	BOITTIN (suppléant)	Dominique		x
SAINT MARC LE BLANC	GAIGNE	Olivier	x	
	PRIOUL	Joëlle	x	
	VASLET (suppléant)	Didier		x

Madame PRIOUL Joëlle a été désignée secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

N°23_1.09.26 – Présentation du rapport annuel 2025 du prestataire

N°23_1.09.26 – Présentation du rapport annuel 2025 du prestataire

Monsieur le Président informe les membres que l'entreprise VEOLIA a fourni le 11 mai 2026 le rapport annuel 2025 relatif au marché de services 2018-2025 pour l'entretien du réseau de distribution, la relève des compteurs et la facturation de l'eau consommée aux abonnés du service.

Monsieur le Président propose aux membres que Monsieur Jean-Luc RIMEUR et Monsieur Antoine LEPRESLE, représentants de VEOLIA, présentent les principaux éléments du rapport annuel 2025.

Monsieur le Président indique que le rapport est disponible dans les bureaux du Syndicat et sur simple demande.

Les membres du Comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDENT de valider le rapport annuel 2025 du prestataire.**

**Pour extrait conforme,
Le Président**

